

# Prévention du risque routier : tous concernés!

## Préventica Lyon 2018

Le 30 mai 2018

### CARSAT:

- BILLIARD Eric, Ingénieur Conseil.
- BOUTEILLER Jean-Claude, Contrôleur de Sécurité.
- GUILLON Béatrice, Ingénieur Conseil.
- SABETAY-SABIN Pierre-Loïc, Contrôleur de Sécurité

### APAVE SUDEUROPE

- LENORMAND Christine ,  
Chef de service Santé  
Sécurité Environnement

# SOMMAIRE

- Les définitions
- Les statistiques nationales de sinistralité (2016)
- Les obligations réglementaires et la responsabilité de l'employeur
- La démarche de prévention du risque lors des déplacements professionnels
- La démarche de prévention du risque lors des trajets domicile-travail
- Le témoignage de l'entreprise APAVE SUD EUROPE

# L'Assurance Maladie Risques Professionnels

## UNE DES BRANCHES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

### RECOUVREMENT

Urssaf



### DÉPENSES



## L'ASSURANCE MALADIE - RISQUES PROFESSIONNELS EN CHIFFRES



**18,6 millions**  
de salariés couverts



**2,2 millions** d'établissements  
cotisants dans le secteur  
de l'industrie, du commerce  
et des services

Un budget annuel  
équilibré de  
**13 milliards d'€**

## UNE ORGANISATION PARITAIRE

### Acteurs nationaux

- > **Cnam** - Caisse nationale d'assurance maladie
- > **INRS** - Institut national de recherche et de sécurité
- > **Eurogip** - observatoire des risques professionnels en Europe

### Acteurs régionaux et locaux

- > **15 Carsat** - Caisses d'assurance retraite et de la santé au travail
- > **Cramif** en Ile-de-France
- > **5 CGSS** - Caisses générales de Sécurité sociale dans les DOM
- > **101 Cnam** - Caisses primaire d'assurance maladie
- > **Service médical** de l'Assurance Maladie

## 3 MISSIONS COMPLÉMENTAIRES



### LA PRÉVENTION

- > Aider les entreprises et les branches professionnelles à évaluer et prévenir leurs risques professionnels



### LA RÉPARATION

- > Instruire les déclarations d'AT/MP et indemniser les victimes



### LA TARIFICATION

- > Calculer et notifier le taux de cotisations de chaque établissement

# LES DEFINITIONS

# L'accident du TRAVAIL

Est considéré comme accident du travail,

- quelle qu'en soit la cause
- l'accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail
- à toute personne salariée ou travaillant, à quelque titre que ce soit
- pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprise

# L'accident de MISSION

L'accident dont est victime un salarié dans le cadre d'un déplacement professionnel est un accident du travail.

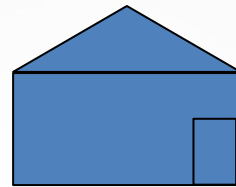
**« Conduire est un acte de travail »**

# L'accident de TRAJET

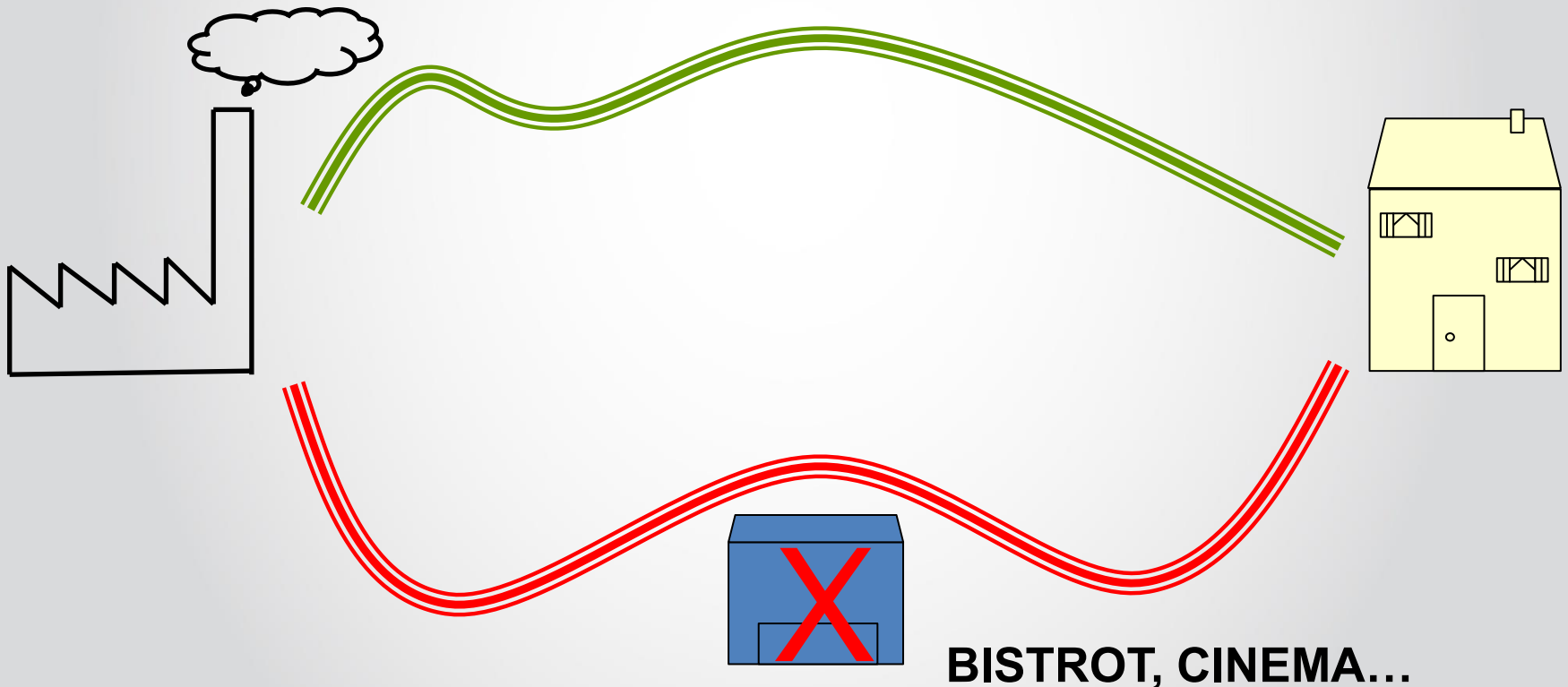
Est considéré comme accident de trajet, l'accident survenu à un travailleur pendant le trajet d'aller et de retour entre :

- la résidence principale, une résidence secondaire (notion de stabilité) ou tout autre lieu où le travailleur se rend de façon habituelle pour des motifs d'ordre familial
- le lieu de travail et le lieu où le travailleur prend habituellement ses repas

# L'accident de TRAJET



**ECOLE, BOULANGERIE,  
CO-VOITURAGE ...**



**BISTROT, CINEMA...**



Accident de travail lors  
d'un déplacement  
professionnel: en  
« mission »

Accident de  
travail sur  
le lieu de  
l'entreprise

*Différent de*

Accident de trajet  
en dehors de  
l'enceinte de  
l'entreprise et/ou  
indépendant du  
déplacement en  
« mission »

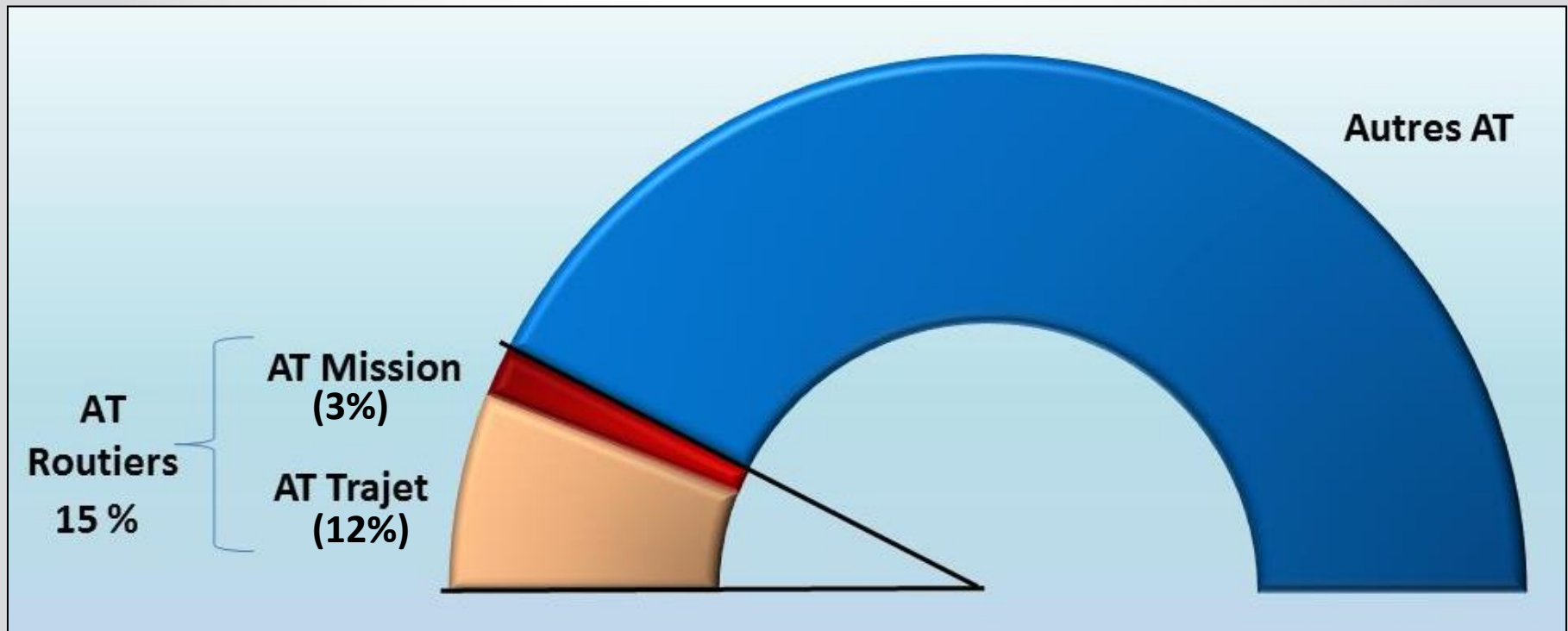
**Existence du lien de  
subordination entre l'employeur  
et le salarié**

**Absence de lien de  
subordination entre  
l'employeur et le salarié**

# LES STATISTIQUES NATIONALES DE SINISTRALITE 2016

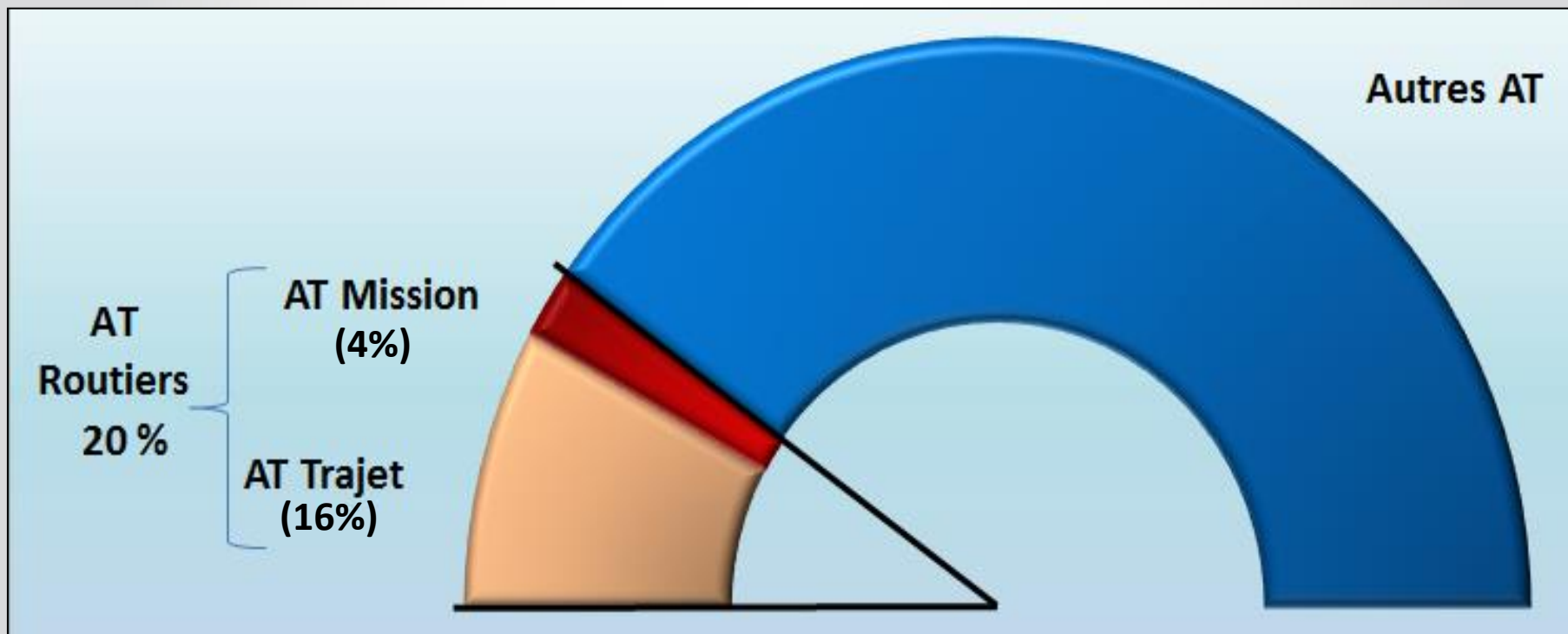
# Les accidents du travail: avec arrêt

Nombre total : 714 444



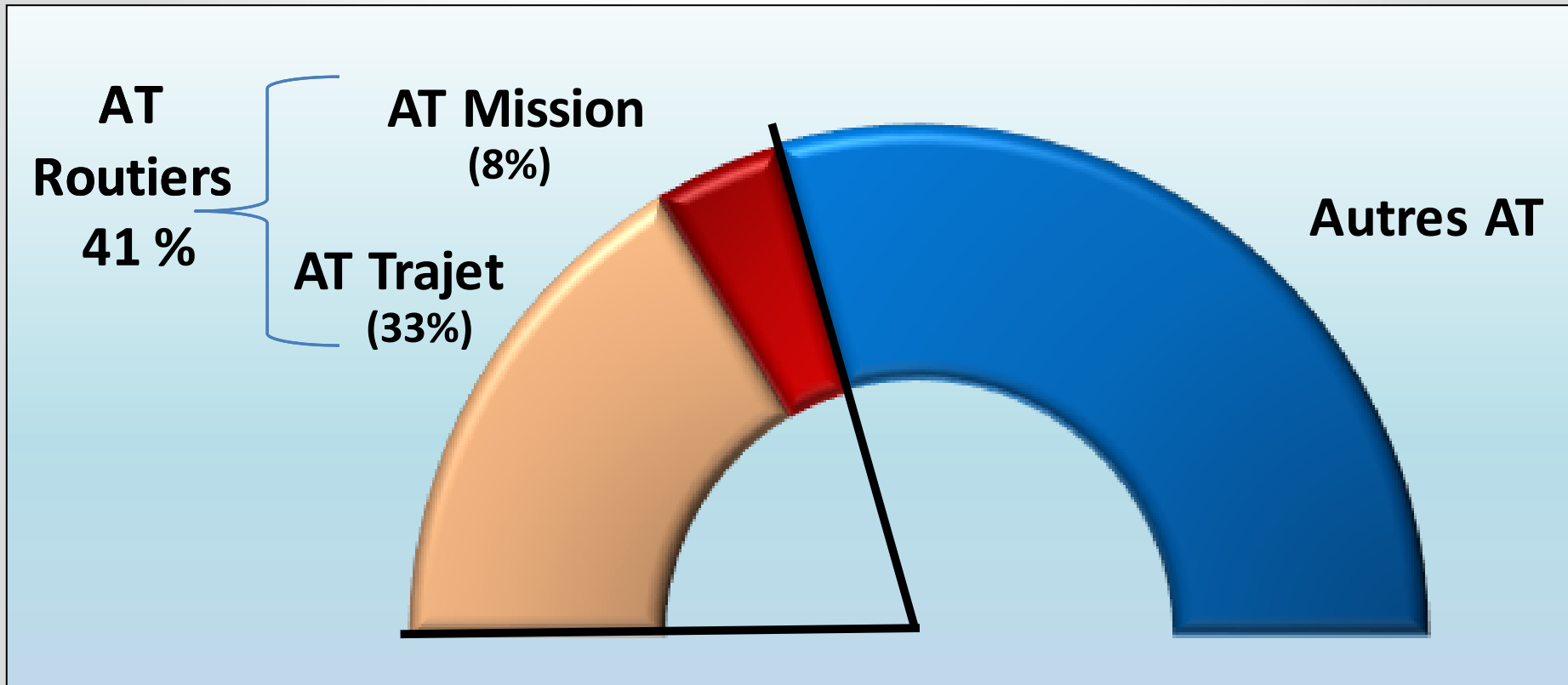
# Les accidents du travail: avec incapacité permanente

Nombre total : 41 143



# Les accidents du travail: mortels

Nombre total : 763



**PRES DE LA MOITIE  
DES ACCIDENTS DU TRAVAIL MORTELS  
(travail et trajet)  
EST LIEE  
AU RISQUE ENCOURU PAR LES SALARIES  
LORS DES DEPLACEMENTS**

# Les enjeux économiques

- 46,6 millions de journées perdues :
  - 6 millions en TRAJET
  - 1,6 million en MISSION

**Le coût du risque lié aux déplacements s'élève à près d'1 Milliard d'euros.**

# LES OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES ET LA RESPONSABILITE DE L'EMPLOYEUR



# Les obligations réglementaires

## Loi du 31/12/1991

### ➤ Obligation générale de sécurité

« L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de tous les salariés présents dans l'établissement » **(L4121-1 du CT)**

### ➤ Les principes généraux de prévention **(L4121-2 du CT)**

### ➤ Obligation d'évaluation des risques professionnels **(L4121-3 du CT)**

## Décret du 5/11/2001

### ➤ Réalisation du document unique (DU)

« L'employeur transcrit et met à jour dans le DU les résultats de l'évaluation des risques, il est le rapport annuel de prévention des RP »

# Risque « mission » = risque professionnel à part entière

- L'évaluation des risques professionnels doit intégrer le risque routier au même titre que les autres risques.
- L'élaboration du plan d'action doit inclure des mesures spécifiques liées au risque « mission ».
- Le D.U.E.R. et le plan d'action doivent être mis à jour lors de toute modification des situations de travail ou toute information nouvelle relative à ce risque.

# Les responsabilités de l'employeur

➤ L'employeur est juridiquement responsable de la sécurité et de la santé des salariés (CDI, CDD, intérimaires, apprentis...): il a une **obligation de sécurité de résultat**

- **Responsabilité civile** en cas de faute inexcusable liée au **manquement à l'obligation de sécurité de résultat**,

➔ *Réparation complémentaire prévoyant l'indemnisation des préjudices subis*

- **Responsabilité pénale** en cas d'accident avec blessures ou d'homicides involontaires.

➔ *Amende (45 k€ maximum) et/ou peine d'emprisonnement (3 ans maximum)*

# LA DÉMARCHE DE PRÉVENTION DU RISQUE ROUTIER EN « MISSION »

# La démarche de prévention



SP 1182 - février 2012

## Comment établir un Plan de Prévention du Risque Routier ?



**RADARR**

(Recueil d'informations Appliqué  
aux Données Afférentes au Risque Routier)

1. Engagement de la direction
2. Etat des lieux
  - 2-1 Evaluation des risques
  - 2-2 Evaluation des quatre managements
3. Elaboration d'un plan d'action
4. Mise en œuvre des mesures
5. Evaluation

## 4 leviers d'action

1. Le management des déplacements
2. Le management du parc des véhicules
3. Le management des compétences
4. Le management des communications

**« La prévention du risque lié aux déplacements commence même avant de prendre la route. »**

# Le management des déplacements

- Mettre en place des solutions alternatives : audio ou visioconférences...
- Définir les moyens de transport les plus appropriés
- Préparer les déplacements
  - Rationaliser les déplacements afin d'en limiter l'ampleur
  - Calculer les temps de déplacement
  - Prendre en compte les conditions météorologiques
  - Encourager l'usage des voies les plus sûres (autoroutes...)

# Le management du parc de véhicules

- Utiliser des véhicules appropriés :
  - aménagés et équipés pour agir en sécurité
  - maintenus en bon état de fonctionnement (périodicité des vérifications adaptée aux conditions d'utilisation...)
  - avec procédure de signalement des problèmes détectés par les conducteurs



# Le management du parc de véhicules

## ➤ Pour les véhicules utilitaires légers (VUL) :

- des équipements de sécurité: ABS, airbags passager, climatisation, témoin de surcharge...
- séparation partie habitacle/partie marchandises
- transport des marchandises dans des conditions de sécurité: limitation du poids, arrimage, aménagements...

# Le management des compétences

- Perfectionnement à la conduite, en priorité pour :
  - les « grands rouleurs »
  - les conducteurs de véhicules utilitaires spécifiques
- Formation post-permis
- Formation aux gestes de premiers secours

# Le management des communications

- Recenser les besoins en communication
- Mettre en place un protocole **partagé** pour communiquer en sécurité lors des déplacements
- Arriver à proscrire l'usage du téléphone mobile en conduisant, y compris le dispositif dit « main libre »



**Un code de bonnes pratiques** a été adopté par les partenaires sociaux de la CATMP le 5 novembre 2003.

Ce code reprend les Principes Généraux de Prévention en les appliquant au champ du risque routier en « mission ».

# LA DÉMARCHE DE PRÉVENTION DU RISQUE ROUTIER EN TRAJET

# 6 principes essentiels



# 1. Limiter les déplacements des salariés

- Restaurant d'entreprise
- Possibilité de prendre les repas en réfectoire
- Eviter le fractionnement des prises de poste
- Organiser le télétravail
- Etc.

## 2. Inciter les salariés à utiliser les transports collectifs

- Organisés par l'entreprise
- Aménagement des horaires / flexibilité des horaires
- Transports publics / faire connaître les offres de transport
- Covoiturage
- Informer sur le coût réel du transport individuel
- Etc.



### 3. Aménager les accès à l'entreprise

- Balisage, fléchage
- Éclairage
- Organisation de la circulation
- Parkings en nombre suffisant
- Etc.



## 4. Inciter les salariés à veiller au bon état de leur véhicule

- Vérification de l'état des véhicules
- Campagnes sur l'éclairage, les pneumatiques, les organes essentiels de sécurité
- Négociation des prix avec des garages proches
- Etc.

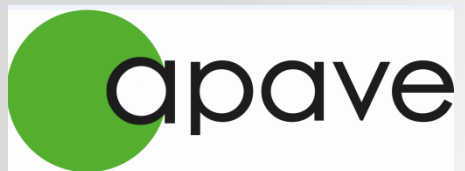
## 5. Aider les salariés à préparer leur trajet

- Aménagement concerté des horaires
- Accès aux informations sur les conditions de circulation
- Repérage des zones à risque (aménagement infrastructures,...)
- Etc.

## 6. Informer et sensibiliser les salariés au risque trajet

- Campagne de sensibilisation/journée d'information
- Actions ciblées de formation : distance de sécurité, « mieux partager la route », interdiction de téléphoner au volant,...
- 2 roues motorisées, cycles électriques, trottinettes
- Etc.

**Un code de bonnes pratiques** pour la prévention du risque en trajet a été adopté par les partenaires sociaux de la CATMP le 28 janvier 2004, intitulé « *Prévenir les accidents routiers de trajet* ».



# LE TEMOIGNAGE D'ENTREPRISE

*Mme LENORMAND Christine  
Chef de service Santé Sécurité  
Environnement*



# La prévention des risques lors des déplacements chez APAVE SUDEUROPE

*Préventica 2018*

Christine Lenormand  
Chef de service Sécurité Santé Environnement

# Plan

1

- Sinistralité Apave Sudeurope

2

- Forces / Faiblesses

3

- Les actions mises en place

4

- Les actions complémentaires décidées pour 2018



# L'Apave

Le métier d'Apave, c'est la maîtrise des risques techniques, humains, environnementaux.

**Notre vocation est d'aider les entreprises et collectivités à améliorer la sécurité des hommes et des biens, à protéger l'environnement, à optimiser la performance des installations et bâtiments.**



# Nos déplacements

3 300 personnes

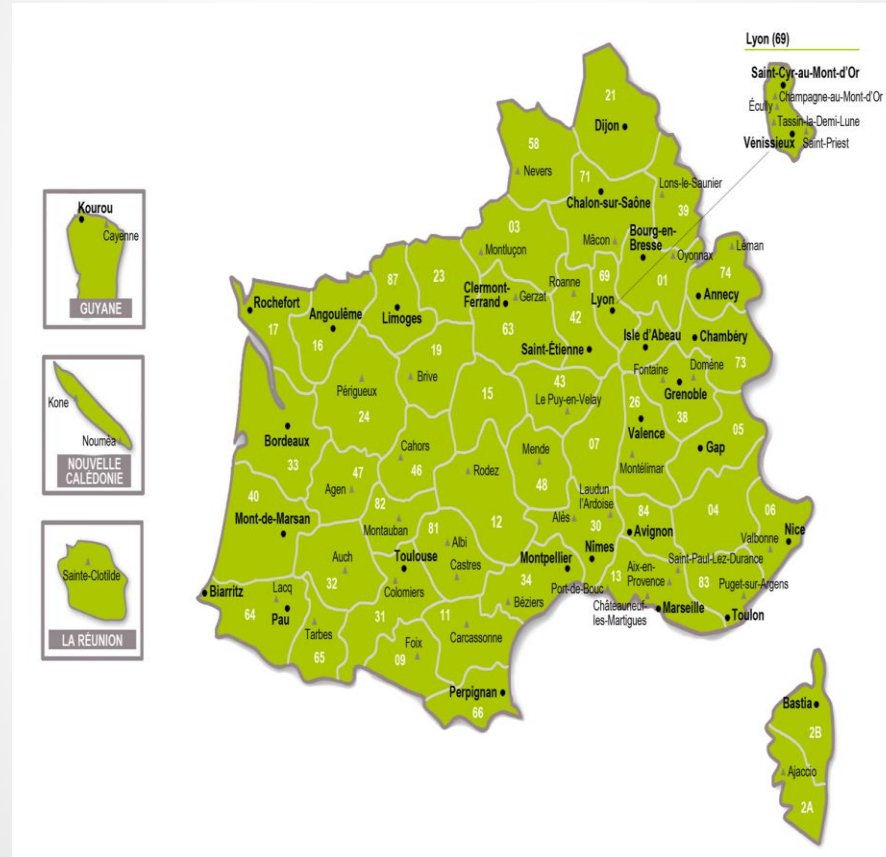
2 200 véhicules en LLD

3 à 4 missions par jour

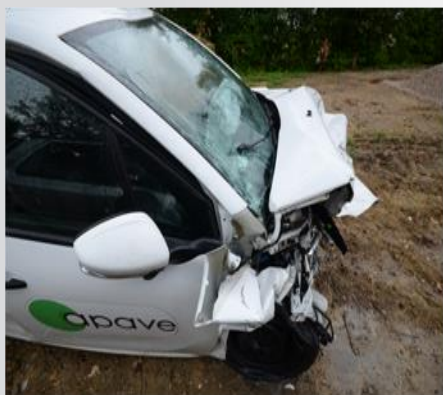
45 millions de km / an

Plus d'1M de missions/an

20 455 km/véhicule



# Les accidents de la route en 2017: 29 % des accidents – 376 j. d'arrêt

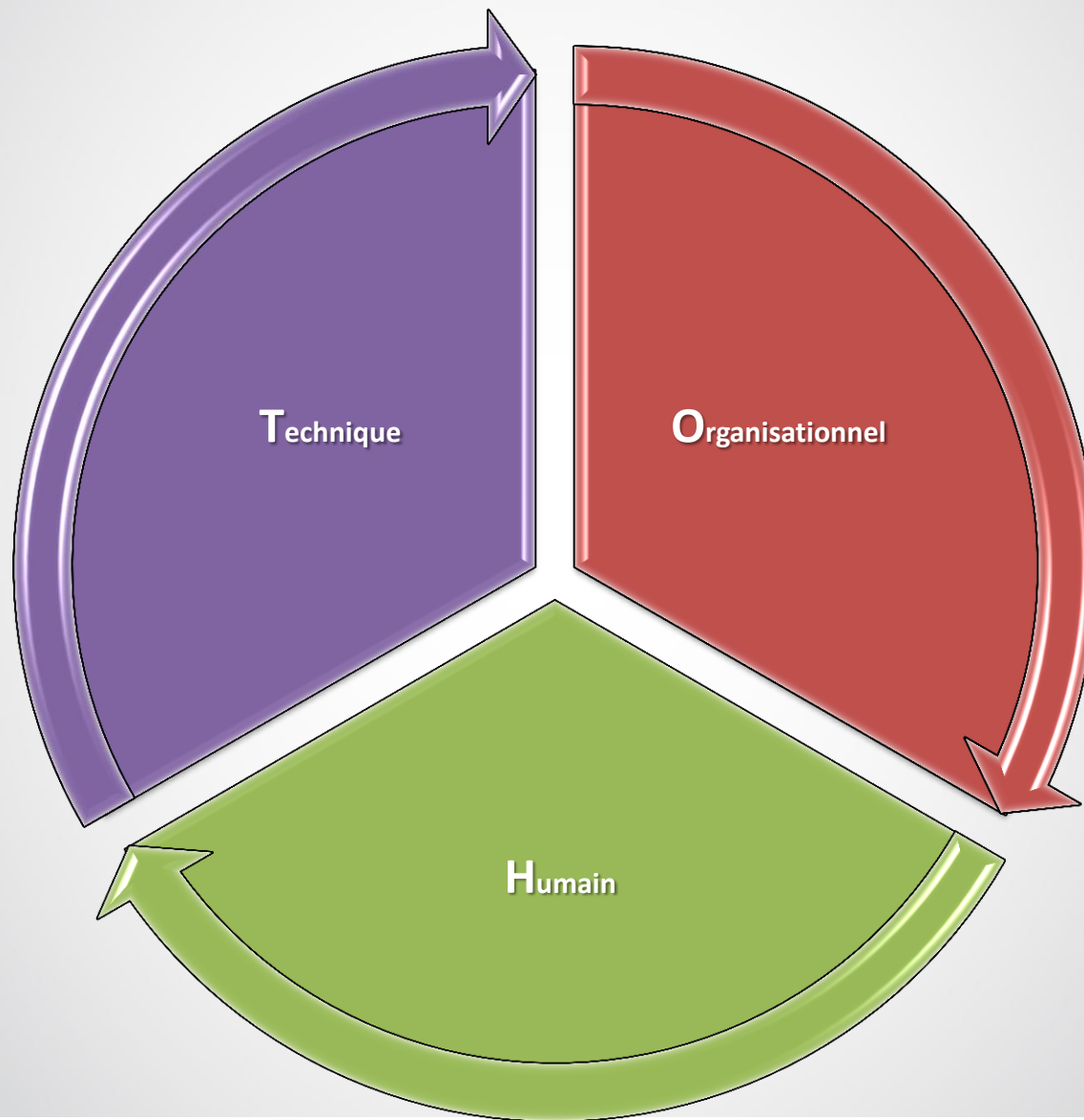


# Forces & faiblesses



- Création des agences au plus près de nos clients
  - Outil de planification permettant d'optimiser les déplacements
  - Moyens/synergie d'un groupe
  - Suivi du parc véhicules
  - Mise en place de moyens favorisant les visioconférences /téléconférences
- 
- Risque routier = risque majeur
  - Des déplacements sur la route qui restent importants
  - Des environnements géographiques différents (montagne, agglomérations)
  - Coût des assurances élevé et en augmentation

# Les actions menées



# Sur le plan technique

## Critères de choix des véhicules :

- Équipements de sécurité (GPS, radars de recul, pneus neige,...)
- De moins en moins polluants

## Entretien des véhicules prévus au contrat :

- Changement des véhicules en moyenne tous les 4 ans
- Suppression de tout véhicule personnel à terme

## Plan d'action issu du DU (*en cours*) :

- Véhicules adaptés aux missions (CdC d'aménagement)
- Optimisation aménagement véhicules pour le transport matériel spécifique

# Sur le plan Organisationnel

## Audit du véhicule lors des visites sécurité sur site :

- Etat des pneus, phares
- Entretien réalisé
- Présence des accessoires de sécurité
- Rangement
- ....

## Analyse des sinistres de risque routier :

- AT : Compte rendu spécifique
- A partir de 2 constats, échange avec la hiérarchie

## Règles d'usage du téléphone au volant :

- Communication
  - Cartes de visite,
  - Causeries,
  - Journaux internes,
  - .....

# Sur le plan Humain

Intégration de ce risque + REX dans le module formation « accueil nouveaux embauchés »

Identifiez des partenaires :

- CARSAT
- PSRE
- La prévention routière
- Votre assureur
- La gendarmerie
- ....

Formation Centaure sur la base du volontariat et hors temps de travail (jusqu'en 2017)



Limiter les situations  
à risque et réduire la  
sinistralité

Réduire la sinistralité  
des conducteurs à  
risque avec une  
formation  
individualisée

Ancrer les bonnes  
pratiques

## Les objectifs

# En 2018 : Formation de l'ensemble des itinérants à la *conduite responsable*

**Limiter les situations à risque et réduire la sinistralité**

- 1 journée de formation (4 personnes) en condition réelle de circulation : 30% théorie / 70% pratique

**Réduire la sinistralité des conducteurs à risque avec une formation individualisée**

- ½ journée de formation individuelle intensive avec conduite et analyse des accidents, implication de l'encadrant en fin de formation

**Ancrer les bonnes pratiques**

- Mettre à disposition des kits d'animation (vidéo, diaporama, quizz,...)



# Conclusion :

## Les gains :

- + de sécurité (meilleures conditions de travail)
- de stress
- de consommation de carburant
- de sinistres



## Les conditions de réussite :

Une Direction engagée, une adhésion des salariés, l'appui d'experts

## Les objectifs

Des prestations réussies, des clients satisfaits, une image préservée



**Merci de votre attention**  
*Préventica 2018*

**Christine Lenormand**  
Chef de service Sécurité Santé Environnement

# Il ne vous reste qu'à passer à l'action.

M. BILLIARD Eric, [eric.billiard@carsat-ra.fr](mailto:eric.billiard@carsat-ra.fr)

M. BOUTEILLER Jean-Claude, [jean-claude.bouteiller@carsat-bfc.fr](mailto:jean-claude.bouteiller@carsat-bfc.fr)

Mme GUILLON Béatrice, [beatrice.guillon@carsat-bfc.fr](mailto:beatrice.guillon@carsat-bfc.fr)

M. SABETAY-SABIN Pierre-Loïc, [pierre-loic.sabetay-sabin@carsat-auvergne.fr](mailto:pierre-loic.sabetay-sabin@carsat-auvergne.fr)

## Retrouvez également notre bibliographie sur le site Préventica

# Bibliographie


## Bibliographie



LYON  
EUREXPO  
29-31 MAI  
2018

### Prévention du risque routier : tous concernés!

#### Ressources issues du réseau Prévention

- [Le risque routier en mission. Guide d'évaluation des risques](#), INRS, ED 986, 2006, 32 p.
- [Le risque routier. Un risque professionnel à maîtriser](#), INRS, ED 935, 2004, 16 p.
- [Conduire est un acte de travail](#), INRS, ED 934, 2004, 4 p.
- [Choisir son véhicule utilitaire léger \(VUL\)](#), INRS, ED 6046, 2009, 20 p.
- [Le carnet de suivi des véhicules utilitaires légers \(VUL\)](#), INRS, ED 6055, 2009, 4 p.
- [Prévenir le risque de surcharge des véhicules utilitaires légers. Les dispositifs embarqués](#), INRS, ED 6114, 2011, 12 p.
- [Comment établir un plan de prévention du risque routier?](#) Carsat Rhône-Alpes, SP 1182, 2012, 32 p.
- [Protocole de communication](#), [Responsabilité civile et responsabilité pénale du chef d'entreprise](#), [Vigilance au volant](#), CRAMIF, dépliants, 2012
- [Conduire ou téléphoner, il faut choisir](#), Carsat Bourgogne-Franche-Comté, 2018
- Prévention du risque routier en « mission », Carsat Rhône-Alpes, 2014, 3 p. 
- [Pedro](#) (plan d'évaluation et d'actions du risque routier professionnel)



#### Ressources issues du réseau Prévention

- [Plan de mobilité et sécurité durables. Repenser les déplacements professionnels](#), INRS, ED 6202, 2015, 40 p.
- [Livre blanc : Prévenir le risque trajet domicile-travail](#), CNAM, 2012, 36 p.
- Prévention du risque routier trajet « domicile travail », Carsat Rhône-Alpes, 2014, 3 p. 
- [Les deux roues motorisées](#), Carsat Midi-Pyrénées
- [Le vélo urbain](#), Carsat Midi-Pyrénées
- [Risques routiers](#), INRS, dossier Web, 2014
- [Prévention du risque routier](#), ameli.fr, 2017
- [Pedro](#) (plan d'évaluation et d'actions du risque routier professionnel)



LYON  
EUREXPO  
29-31 MAI  
2018



# Merci de votre attention

Pour télécharger cette présentation  
et les ressources bibliographiques sur ce thème

[www.preventica.com](http://www.preventica.com)

**Lyon 2018 / Conférences Carsat**

---

**Retrouvez-nous sur notre stand principal (H 59)**

**et sur notre stand amiante (M 68)**